



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

LAON, le 19 FEV. 2013

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Bureau des finances locales

Affaire suivie par M. BAZIN, M. LOCHERON, Mme
MORET-SIMONI

Tél : 03.23.21.83.81 / 82 / 83

Courriel : pref-bureau-finances-locales@aisne.gouv.fr

LE PREFET DE L' AISNE

à

Monsieur le président du conseil général
de l' Aisne

Mesdames et messieurs les maires
du département de l' Aisne

Mesdames et messieurs les présidents des
établissements publics de coopération
intercommunale du département de l' Aisne

Mesdames et messieurs les présidents des
établissements publics locaux
du département de l' Aisne

m: 2013.3

OBJET : Vote du budget primitif 2013 : dépenses d'investissement.

Dans le cadre de la préparation du vote du budget menée par la plupart d'entre vous en ce début d'exercice budgétaire 2013, j'appelle votre attention sur le fait que l'article 37 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 prévoit qu'à compter de l'exercice 2013 et de façon pérenne, la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 avril au lieu du 31 mars.

Par ailleurs, s'agissant du financement de vos dépenses d'investissement, je vous informe que le ministre de l'économie et des finances a signé le 23 janvier 2013 avec la Caisse des dépôts et consignations, la Banque postale et le groupe Dexia le contrat de création de la Société de financement local (SFIL).

La mise en place de cette banque marque le lancement du nouveau dispositif public de financement du secteur public local. Les crédits que commercialisera La Banque postale en partenariat avec la Caisse des dépôts dans le cadre d'une co-entreprise, et qui seront refinancés par la SFIL, représenteront en effet une part significative du marché des prêts aux collectivités territoriales et à leurs groupements, en offrant des volumes de prêts de l'ordre de 5 milliards d'euros par an.

S'agissant de l'exercice budgétaire 2013, je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos prévisions de dépenses d'investissement et de financements correspondants (emprunts notamment).


A cet effet, vous voudrez bien renseigner le tableau ci-joint et le retourner à la préfecture ou à la sous-préfecture concernée dans les meilleurs délais possibles, indépendamment du vote du budget primitif 2013.

... / ...

Je vous saurais gré également de me tenir informé de vos démarches et des difficultés que vous pourriez rencontrer dans ce domaine.

Mes services ainsi que ceux des sous-préfectures restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Préfet de l'Aisne

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Bayle', written over a horizontal line.

Pierre BAYLE